

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1826 à 1856

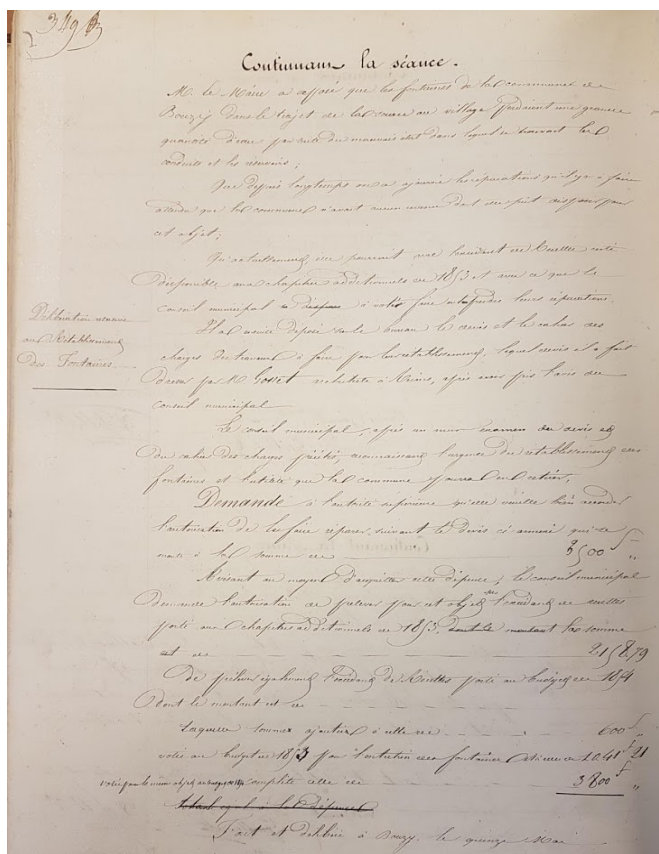
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

-0-

fiche n°66

15 mai 1853 – Délibération relative au rétablissement des fontaines



« Monsieur le Maire expose que les fontaines de la commune de Bouzy dans le trajet de la source au village perdraient une grand quantité d'eau par suite du mauvais état dans lequel se trouvaient les conduits et les réservoirs ;

Que depuis longtemps on a ajourné les réparations qu'il y a à faire .

Attendu que la commune n'avait aucun revenu dont on puit disposer pour cet objet ;

Qu'actuellement on pourrait avec l'excédent de recettes resté disponible aux chapitres additionnels de 1853 et avec ce que le conseil municipal a voté, faire entreprendre leurs réparations.

Il a ensuite déposé sur le bureau le devis et le cahier des charges des travaux à faire pour leur rétablissement, lequel devis il a fait dresser par Monsieur Gosset, architecte à Reims, après avoir pris l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après examen du devis et du cahier des charges précités, reconnaissant l'urgence du rétablissement des fontaines et l'utilité que la commune pourra en retirer, Demande à l'autorité supérieure qu'elle veuille bien accorder l'autorisation de les faire réparer suivant le devis annexé qui se monte à la somme de 3500 francs.

Avisant au moyen d'acquitter cette dépense, le conseil municipal demande l'autorisation de prélever pour cet objet sur l'excédent de recettes porté aux chapitres additionnels de 1853 la somme de 2158,79 francs ; de prélever également l'excédent de recettes porté au budget de 1854 dont le montant est de ... laquelle somme ajoutée à celle de 600 francs, votée au budget de 1853 pour l'entretien des fontaines et à celle de 1041,21 francs votée pour le même objet au budget de 1854 complète celle de 3800 francs.

Fait et délibéré à Bouzy le quinze mai mil huit cent cinquante trois »